



Mai-Juin-Juillet
2015 – IR5-6



Mouvement Retrouvailles
adopté(e)s – non adopté(e)s – parents
Info-Retrouvailles

Mot de la présidente



La saison estivale est arrivée! Yeah!

Ça y est, la saison chaude (moins froide...) est arrivée. Enfin! Nous l'attendions tous avec grande impatience. Les froidures de l'hiver furent particulièrement ardues cette année et tout comme vous, je présume, je lui ai souhaité la bienvenue. Tout le monde dehors, on brasse les feuilles, on aménage nos plates-bandes, on plante nos bons légumes, on tond le gazon, on sort les ensembles de patio et les chaises longues, on attise le barbecue et on boit un verre de rouge! Ça c'est la belle saison!

Lorsque je vois mon beau pommier tout en fleurs (*photo*), je me dis que c'est vrai. Le printemps a pris sa place et l'été arrive à grands pas. Ce bel arbre qu'est le pommier existe sous plusieurs formes de cultivars et d'hybrides. Je ne vous donnerai pas de cours de botanique aujourd'hui, mais j'aimerais faire la distinction entre le cultivar et l'hybride.

Le cultivar est une variété obtenue généralement par sélection pour ses caractéristiques « réputées uniques », soit du côté esthétique, technique, d'adaptation ou de résistance. Il est naturel, mais cultivé en lieu bien protégé. L'hybride, au sens plus figuratif, n'appartient à aucun type, genre ou style particulier. Il est bizarrement composé d'éléments divers.

Maintenant, j'aimerais savoir, selon vous, à quel type appartiennent nos dirigeants gouvernementaux? Sont-ils du type cultivar ou hybride? Comme c'est nous qui les nommons à la tête de notre province, il y a donc « sélection ». Sont-ils « réputés uniques »? Pour certains, j'oserais répondre par l'affirmative. Le bien-paraitre, le marché droit dans les rangs, l'adaptation à l'équipe, à ses fonctions et aux belles paroles toutes faites et, pour plusieurs, leur résistance aux changements! En plus, ils semblent naturels et cultivés en lieu bien protégé... Sans hésitation, ce sont des cultivars!

Sur cette pointe d'humour, je vous souhaite un très bel été et j'ai déjà hâte de vous retrouver pour le prochain numéro du mois d'août prochain.

Caroline Fortin, présidente

facebook

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page (cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)

facebook



Journée remue-méninges du 25 avril 2015

Notre journée remue-méninges du 25 avril dernier a attiré 34 participants et tous ont semblé bien apprécier l'activité. La journée s'est déroulée comme un charme et de façon dynamique et enthousiaste.

Le tout a débuté avec une brève présentation du Mouvement Retrouvailles et quelques questions. Deux comédiennes, Isabelle Deblois et Madeleine Belleau, nous ont présenté une mise en situation des plus colorées. Isabelle, dans le rôle de Mme Lucie Têtu, ministre de la Justice et Madeleine dans le rôle de Louise, une personne adoptée qui désire connaître ses origines, se sont rencontrées au bureau de Mme Têtu qui semblait très fermée sur le sujet et qui n'y accordait pas d'importance particulière. Bien d'autres dossiers importants devaient être traités. Louise, ne reculant devant rien, lui sort quelques arguments intéressants, mais se doit de quitter rapidement car madame la ministre est pressée. Par contre, avant de quitter, Louise lui assène un coup de massue! Qu'arrivera-t-il?

Ce petit sketch en a fait rire plus d'un, mais il était très représentatif de ce que vivent les personnes concernées par l'adoption face à l'inertie du gouvernement. Bien des idées ont surgi par la suite, mais il fallait les retenir un peu afin de préparer l'atelier de l'après-midi, soit de mettre en mot, noir sur blanc, ce que nous désirons pour 2015.

Après un excellent buffet froid, nous avons procédé à l'atelier et à la prise de photos individuelles et de groupe. Le reste de l'après-midi a été consacré aux échanges, questions et commentaires. D'ailleurs, les idées et commentaires ont été couchés sur papier et nous en prenons bien note pour les prochaines actions politiques. D'ailleurs, suite aux commentaires reçus, une lettre ouverte, envoyée à divers quotidiens francophones québécois, a été adressée à Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice. Seul le quotidien « Le Devoir » a publié notre lettre. Vous en trouverez une copie à la suite de ce texte.

Mais, comme le Mouvement Retrouvailles ne peut agir seul, il sera important que chacun fasse sa petite part. Nous avons publié un exemple de lettre à être envoyée à Madame Vallée en 2014. Nous avons rafraîchi quelque peu cet exemple et si vous n'avez pas encore écrit à notre ministre, il n'est pas trop tard. Vous trouverez également l'exemple dans les pages suivantes.



Nous remercions tous ceux et celles qui se sont déplacées et qui ont participé grandement à cette belle journée. Un merci particulier à tous ceux et celles qui ont aidé l'organisation, au montage et démontage de la salle, à l'accueil, à la logistique, à la prise de photos, etc.

Nous vous donnons rendez-vous en 2016 dans la région de Québec, probablement.

LETTRE OUVERTE À MME STÉPHANIE VALLÉE, MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

Madame Vallée,

Depuis votre nomination à titre de ministre de la Justice, le Mouvement Retrouvailles, ses membres et les enfants jadis confiés à l'adoption et leurs parents d'origine, attendent les changements législatifs permettant la divulgation de renseignements nominatifs contenus aux dossiers d'adoption au Québec.

La patience a ses limites. La majorité des provinces canadiennes ont modifié leurs lois, d'autres sont en voie de la faire à court terme.

Nous exigeons la reconnaissance du droit à notre identité d'origine.



Plus de 20 années se sont écoulées depuis la formation du *Comité interministériel sur la confidentialité des dossiers et les services de retrouvailles*, lequel recommandait d'importants changements. Au cours de ces années, il y a eu le rapport du *Groupe de travail sur le régime québécois de l'adoption au Québec*, au printemps 2007, un avant-projet de loi en octobre 2009 et une consultation générale en début d'année 2010.

Mais, que fait le Québec après le dépôt de deux projets de loi distincts, soit celui portant le numéro 81 déposé par votre collègue, M. Jean-Marc Fournier, en juin 2012 et un second portant le numéro 47, déposé par M. Bertrand St-Arnaud du Parti Québécois en juin 2013 ? Que se passe-t-il au Québec pour continuer

d'empêcher des milliers de personnes à connaître leur identité d'origine et pour retenir l'information sur les 300 000 enfants confiés à l'adoption par des parents d'origine n'ayant d'autres choix ? Nous vous rappelons que la Colombie-Britannique a modifié ses lois en 1997... sommes-nous, au Québec, si « retardés » ?

Oui, les changements législatifs réclamés par le Mouvement Retrouvailles sont majeurs, mais semblent, en majorité, faire l'unanimité. Pourquoi tant de vagues sur le fait qu'un parent d'origine ou qu'un enfant jadis confié à l'adoption ne puisse refuser que son identité soit transmise à l'autre partie qui en fait la demande, sous réserve d'une période moratoire ?

Actuellement, la recherche d'antécédents, administrée par les Centres jeunesse du Québec, se fait en trois étapes, la localisation de la personne recherchée, la prise de contact, puis la mise en contact des deux parties s'il y a consentement. Le problème, pour ceux qui militent pour le droit aux origines, le droit à l'identité, c'est que la personne contactée, le plus souvent la mère biologique, peut refuser que son identité soit divulguée. Par la suite, la loi interdit au centre jeunesse de revenir à la charge. Qui plus est, si la personne recherchée est décédée, on utilise la notion de non-possibilité de consentement et on ferme le dossier !

Avec les changements proposés, cette personne ne pourrait plus s'opposer à la divulgation de son identité, sauf durant une période moratoire prévue à la loi, pour éviter que ce changement ne tourne au cauchemar pour certains. De plus, la loi prévoirait qu'une personne puisse placer un veto de contact, ce qui, en soit, est légitime. Nous ne pouvons forcer deux personnes à se rencontrer. Par contre, cacher volontairement, par des lois, l'identité aux personnes concernées, est un droit bafoué pour l'adopté et son parent d'origine.

Nous comprenons que certaines mères ayant accouché dans le plus grand secret, ne veulent à aucun prix réveiller cette part de leur passé. Il en va de même pour certains enfants adoptés, qui ne veulent pas du tout connaître leurs parents inconnus. Nous comprenons qu'il faille respecter ceci, mais comme ce sont plus des exceptions ou un petit lot, pourquoi pénaliser ceux et celles qui désirent savoir, soit la majorité.

Il faut aussi réaliser qu'avec ces décennies d'attentes pour les changements, les années passent, les parents d'origine décèdent et le secret est enfoui avec eux, les personnes confiées à l'adoption vieillissent et leurs enfants et petits-enfants désirent également connaître leur identité, leur hérédité, leurs antécédents socio-médicaux. De plus en plus, la fratrie (sœurs, frères, etc.) se manifeste pour trouver l'enfant que leur mère et/ou leur père ont dû laisser à d'autres bras à l'époque où concevoir un enfant hors des liens sacrés du mariage étaient un péché qui menait directement en enfer. Sommes-nous encore à cette époque ? C'est à se le demander lorsque nous ne pouvons que constater l'inaction du gouvernement face à tout ceci.

Un nouveau projet de loi semble prêt. Revivrons-nous le jour de la marmotte en juin 2015 ? Il est urgent de faire les changements demandés, madame la Ministre.

S'occuper de l'identité de ces milliers de personnes est aussi s'occuper de leur santé et de celle de tous leurs descendants. Encore aujourd'hui, des personnes tardent à pouvoir se faire soigner, ne connaissant pas leurs antécédents médicaux familiaux. Pendant ce temps, nos petits rats de laboratoires connaissent leurs origines eux !

Nous croyons que le temps est venu d'agir.

Caroline Fortin, présidente et coordonnatrice
Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s – parents

Exemple de lettre à utiliser

Date _____

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice

Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Par courrier électronique : ministre@justice.gouv.qc.ca / svallee-gati@assnat.qc.ca

Objet : *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*

Madame la ministre,

Pour faire suite à votre nomination à titre de ministre de la Justice en avril 2014, j'aimerais appuyer le Mouvement Retrouvailles dans sa requête pour la refonte du Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale.

Le Mouvement Retrouvailles requiert, au nom de toutes les personnes confiées à l'adoption et des parents naturels qui ont dû poser un geste bien malgré leur volonté, que les informations nominatives contenues aux dossiers d'adoption du passé soient délivrées au requérant.

Je vous demande donc d'accéder aux demandes de cet organisme reconnu et de procéder au dépôt d'un projet de loi en ce sens rapidement. En juin 2012, M. Jean-Marc Fournier a déposé le Projet de loi 81 intitulé « *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale* ». En juin 2013, M. Bertrand St-Arnaud a déposé le Projet de loi 47 intitulé « *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements* ». Ces deux projets de loi touchaient les dossiers d'adoption du passé, ainsi que les dossiers actuels d'adoption québécoise, internationale et au niveau des autochtones, Je crois sincèrement que le Québec est prêt à aller de l'avant avec cette ouverture.

Selon les informations reçues, le Projet de loi 81 semblait plus complet et beaucoup plus près des recommandations faites au fil des ans. Comme le parti libéral est de retour au pouvoir et que deux projets de loi ont été déposés récemment, par deux partis différents, il serait urgent de réactiver le tout afin que le Québec se dote enfin d'une loi permettant l'accès à l'information contenue aux dossiers d'adoption. Il est important de noter que le Manitoba a ouvert ses dossiers pour le 1^{er} juin 2015 et que le Nouveau-Brunswick devrait emboîter le pas sous peu.

Après toutes ces années d'attente, les Québécois et Québécoises concernés par l'adoption se doivent de voir leurs volontés réalisées.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Signature et adresse

« Loin des yeux, près du cœur »



L'émission « Loin des yeux, près du cœur » est toujours en ondes, jusqu'à la mi-juin. Après une pause estivale, Mme Normay St-Pierre, son acolyte Jean-Paul et ses invité(e)s seront de retour en septembre prochain, selon le même horaire. Nous vous rappelons que cette hebdomadaire est diffusée sur les ondes de CJLV 1570AM – Radio mieux-être (région de Laval), le dimanche matin, de 11h00 à 11h30, en rediffusion à 19h00 et en différé dans les jours qui suivent (www.radiomieuxetre.com). Il est également possible de l'écouter en direct sur Internet.

Si vous désirez participer à l'émission pour partager votre vécu, pour raconter vos démarches, pour placer un avis de recherche, contactez Normay St-Pierre directement à : normay.stpierre@videotron.ca

L'émission a maintenant sa page Facebook sur laquelle vous pourrez placer vos commentaires et y trouver des résumés détaillés d'émission écrit par Mme Marthe Charest. Visitez cette nouvelle page et, surtout, laissez-y vos commentaires : <https://www.facebook.com/#!/mr.1570.aer?fref=ts>

Geneanet

Si vous avez apprécié le texte sur la généalogie dans notre dernier numéro, nous vous invitons à visiter le blogue Généalogie sur www.geneanet.org.

Voici un extrait :

Quel avenir pour la généalogie ? (1ère partie)



En trente ans, la pratique de la généalogie dite "familiale", vécue comme un loisir, a considérablement évolué : privilège de quelques "rats de bibliothèque" un peu fous à l'origine, elle permet aujourd'hui à n'importe qui, en quelques clics, de fouiller des tonnes de documents anciens numérisés sans bouger de chez soi, et tout cela gratuitement. Chaque année, les technologies évoluent et la généalogie se démocratise. Où va nous mener toute cette évolution ?

Au mois de mars 2013, nous avons publié sur ce même blog une courte nouvelle de science-fiction ([à lire ici](#)) : un homme vivant en 2213 réalisait sa généalogie en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Pure imagination de votre serviteur, cette nouvelle n'était qu'un divertissement passager de l'esprit. Nous avons souhaité reprendre les thèmes abordés pour les étudier plus sérieusement aujourd'hui : quelle est la part de probabilités que ce qui est décrit se réalise ? Jusqu'à quel point ? L'analyse des commentaires suscités par cette note donne également matière à réflexion.

Nous allons étudier les principaux points évoqués par cette nouvelle, l'un après l'autre : retour en 2213!

Pour lire la suite : http://www.geneanet.org/blog/index.php/post/2015/04/Quel-avenir-pour-la-genealogie.html?utm_source=geneanet&utm_medium=e-mail&utm_campaign=SITE_fr_lettre-hebdo-a15s19

Suggestions de lecture ou autres

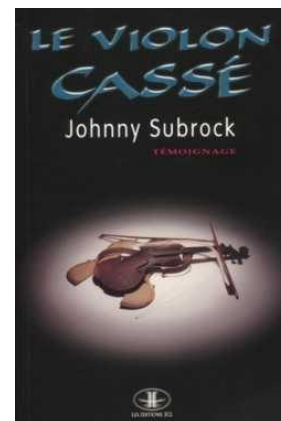
Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca et nous en prendrons bonne note.



(En français) **Quand les femmes étaient des ombres** – de *Claire Bergeron*, Éditions *Druide*, 2014 - Alors que commence le 20^e siècle, au Québec, les hommes dirigent tout. Sans statut social, sans droit de vote et sans pouvoir sur leur propre corps, les femmes sont, dit-on, les reines du foyer. Deux d'entre elles, dans l'ardeur confiante de leur jeunesse, tenteront un pas en avant, au risque de provoquer bien des drames. Ludivine, jeune Française immigrée à Montréal, est l'épouse d'un carriériste député à l'Assemblée législative, et elle dérange avec son féminisme, alors qu'Angélique, à Ville-Marie, prie pour le retour de son fiancé aventurier, afin de ne pas être contrainte d'abandonner le fruit de leur amour interdit. Ces femmes, sans rien en commun à l'origine, emportées par une époque bouleversée — la migration des Canadiens français vers les États-Unis, la Grande Guerre, la grippe espagnole et le krach de 1929 —, verront la magie des hasards les réunir. Au fil de

leurs destins croisés se dénoueront les intrigues. Mais dans leur quête d'amour et de liberté, trouveront-elles encore suffisamment de force pour faire évoluer les mentalités et vivre enfin cette plénitude à laquelle elles aspirent ?

(En français) **Le violon cassé** de *Johnny Subrock*, JCL, 1996 - Maltraité par sa mère adoptive française, le jeune Coréen Yong Sub a connu l'enfer auprès de celle à qui l'on décernera pourtant le titre de « mère de l'année ». Il aura fallu plus de quatre ans de travail avant de publier ce récit autobiographique. En effet, la jeunesse de l'auteur, la difficulté du récit et les séquelles laissées sur la victime n'ont pas rendu la tâche facile.



Arraché à son orphelinat coréen, confié à une famille française, le petit Yong Sub va vivre un véritable enfer. Que fait-il dans cette famille qui ne l'aime pas ?

Pourquoi sa « mère » adoptive s'acharne-t-elle ainsi sur lui ? Il ne comprend pas, il subit, il tente de survivre... On sort de cette lecture la gorge sèche, bouleversé, incrédule aussi, sans doute. Comment peut-on infliger à un enfant pareilles souffrances morales et physiques ? Un récit parfois insoutenable et pourtant capital. Il lève le voile sur le sort réservé à certains enfants adoptés à l'étranger.



Separated @ Birth

A True Love Story of Twin Sisters Reunited
Anais Bordier and Samantha Futerman

(En anglais) **Separated @ Birth: A True Love Story of Twin Sisters Reunited**

de *Samantha Futerman et Anais Fleur Bordier*, G.P. Putnam's Son, 2014 – Imaginez-vous, une journée, ouvrant votre Facebook et lire un message d'une étrangère qui vous dit « Je pense que nous sommes jumelles... n'ayez pas peur... ». Tout a commencé lorsqu'Anais Bordier a regardé une vidéo sur YouTube et a vu son propre visage. Après quelques recherches, Anais trouve que l'actrice Samantha Futerman est née dans une ville portuaire sud-coréenne appelé Busan, le 19 novembre 1987 – tout comme elle. Anais décide de prendre contact avec Samantha via Facebook. Un message plus tard, les deux se demandaient : « Pourrions-nous être jumelles? »

Au tour du Manitoba de sortir de l'ombre... 1^{er} juin 2015

Les nouvelles dispositions de loi pour l'accès aux informations nominatives dans les dossiers d'adoption facilitent l'accès aux documents de naissance et d'adoption.

Les adultes adoptés et les parents d'origine peuvent accéder aux renseignements signalétiques contenus dans le dossier de naissance et, s'ils le désirent, protéger leurs renseignements personnels.

Après l'entrée en vigueur de ces dispositions législatives, les personnes adoptées, âgées de 18 ans et plus, peuvent demander à connaître les renseignements qui figurent sur leur bulletin d'enregistrement de naissance antérieur à l'adoption :

- si elles sont nées au Manitoba et ont été adoptées au Manitoba ou ailleurs;
- si elles sont nées à l'extérieur du Manitoba, mais ont été adoptées au Manitoba;
- sauf si un parent naturel nommé sur le bulletin d'enregistrement de naissance antérieur à l'adoption a déposé un refus de communication

Un parent naturel nommé sur le bulletin d'enregistrement de naissance antérieur à l'adoption d'un enfant peut demander à connaître les renseignements figurant sur ce document ainsi que ceux figurant sur le bulletin d'enregistrement de naissance de substitution de l'enfant (lequel n'indique pas les noms des parents adoptifs) `

- lorsque la personne adoptée est âgée de 18 ans et plus;
- sauf si la personne adoptée a déposé un refus de communication.

Les personnes adoptées et les parents naturels auront accès aux dossiers de naissance et d'adoption en présentant une demande au registre postadoption du Manitoba. Les formules de demande sont disponibles sur le site Internet des Services à la famille du Gouvernement du Manitoba.

Avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, vous pouviez déposer un refus de communication ou un refus de prise de contact pour restreindre l'accès au dossier de naissance et d'adoption qui vous concerne.

Refus de communication

- Un refus de communication interdit au personnel chargé du registre postadoption du Manitoba de divulguer des renseignements signalétiques à votre sujet.
- Le refus de communication peut être accompagné de renseignements non signalétiques de nature personnelle, médicale ou familiale que vous acceptez de partager.

Refus de prise de contact (ne pouvait être déposé qu'avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions)

- Un refus de prise de contact indique au personnel chargé du registre postadoption du Manitoba que vous refusez de prendre contact avec la ou les personnes précisées sur le formulaire de refus. Ce refus n'interdit pas au personnel chargé du registre postadoption du Manitoba de communiquer des renseignements signalétiques à votre sujet.
- Un refus de prise de contact peut être accompagné de renseignements personnels, médicaux ou familiaux que vous acceptez de communiquer.
- Une amende maximale de 20 000 \$ peut être appliquée pour le défaut de se conformer au refus de prise de contact.

Renseignements additionnels

Après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives :

Refus de communication

- Les refus de communication déjà déposés auprès du registre postadoption du Manitoba continueront d'être en vigueur et respectés.
- **Si aucun renseignement n'a déjà été communiqué**, un refus de communication peut toujours être déposé :
 - dans le cas d'une adoption accordée au Manitoba **avant** l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives;
 - dans le cas d'une adoption accordée à l'extérieur du Manitoba **avant ou après** l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives.
- Les nouveaux refus de communication ne seront pas acceptés dans le cas des adoptions au Manitoba accordées **après** l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives.

Refus de prise de contact

- Les refus de prise de contact déjà déposés auprès du registre postadoption du Manitoba continueront d'être en vigueur et respectés.
- Aucun nouveau refus de prise de contact ne sera accepté. Au lieu de remplir un refus de prise de contact, les parents naturels et les personnes adoptées (âgées de 16 ans et plus) qui le désirent pourront déposer **une acceptation limitée de prise de contact**.

Acceptation limitée de prise de contact

- Une acceptation limitée de prise de contact précise le type de communication qu'un parent naturel ou une personne adoptée souhaitent avoir, le cas échéant.
- Il sera possible de se procurer les formules d'acceptation limitée de prise de contact auprès du personnel chargé du registre postadoption du Manitoba après l'entrée en vigueur des dispositions législatives.
- L'amende maximale pour le défaut de se conformer à un refus de prise de contact ou à une acceptation limitée de prise de contact augmentera et pourra atteindre 50 000 \$ après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives.

Pour en savoir davantage sur la protection des renseignements personnels avant et après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, vous pouvez consulter la **Feuille d'information** sur le registre postadoption du Manitoba et les pages de [FAQ](#).

Coordonnées du Registre postadoption du Manitoba

777, avenue Portage, 23^e étage

Winnipeg (Manitoba) R3G 0N3

Canada

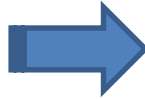
Téléphone : 1 888 837 5542 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

Courriel : cfsd@gov.mb.ca

Activités en juin

Vous aimeriez venir échanger avec nous autour d'un bon souper. Voici l'occasion rêvée pour le faire avant de terminer la saison. Les responsables de deux régions distinctes vous attendront à 18h30, le vendredi 5 juin 2014, 18h30. Joignez-vous à nous. Le coût du repas est à vos frais.

Région Frontenac / Estrie



Restaurant Chinois
350, boul. Frontenac Ouest
Thetford

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

Régions Montérégie, Mauricie/Bois-Francs, Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière



Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

Nos plus sincères condoléances

Nous tenons à transmettre toute notre sympathie à la famille de Mme Céline Lemay-Massicotte, décédée le 22 mai 2015 à l'âge de 79 ans. Madame Lemay-Massicotte était membre du Mouvement Retrouvailles de la région de Portneuf depuis de nombreuses années et s'est impliquée bénévolement pour la cause. Repose en paix Céline. À tous les membres de la famille grandement éprouvée, nous vous offrons nos plus sincères condoléances.



Premier anniversaire

Le 26 avril 2014 nous quittait Louis-Marie Aubry, notre trésorier provincial.

Nous avons une pensée pour toi en ce premier anniversaire.

Comme la prochaine parution est prévue pour « août-septembre », nous tenons à souhaiter à tous les papas du monde, une très heureuse Fête des Pères.

Également, une bonne St-Jean-Baptiste et une bonne fête du Canada!

Votre exécutif provincial

Présidente : Caroline Fortin – cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca
Vice-présidente : Lucille Gosselin
Trésorier (par intérim) : André-Georges Toupin
Relationniste : Lise Émond
Secrétaire : Réjane Genest

PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES

Région de Québec / Portneuf / Chaudière- Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent / Gaspésie/Les Îles

Les activités reprendront en septembre.

Le mardi, 8 septembre 2015, 19h00

Informations générales
Activité à confirmer

ENDROIT :

Centre des loisirs St-Sacrement
Salle de réunion

1360, boul. de l'Entente, Québec G1S 2T9
(Stationnement dans la rue, accès pour personnes à
mobilité réduite, grande salle éclairée)

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

***Toujours vérifier sur le site Internet
pour tout changement de dernière minute.***

« Prochaine parution – Août-Septembre 2015 »

Région Montérégie / Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval / Laurentides / Lanaudière

Café-rencontre

Le vendredi, 5 juin (souper – 18h30)

Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

Région Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau / Côte-Nord

Venez déjeuner ou prendre un café

Date à confirmer – Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 673 4733

Région Frontenac/Estrie

Super-rencontre

Le vendredi, 5 juin, 18h30

Restaurant Chinois
350, boul. Frontenac Ouest
Thetford

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

